NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/RES/805 (1993)
4 février 1993

RESOLUTION 805 (1993)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 3170e séance,
le 4 février 1993

Le Conseil de sécurité,

Notant avec regret le décès du juge Manfred Lachs, survenu le 14 janvier 1993,

Notant en outre que, de ce fait, un siège est devenu vacant à la Cour internationale de Justice et qu'il faut le pourvoir pour le reste du mandat du défunt juge, conformément aux dispositions du Statut de la Cour,

Notant que, conformément à l'Article 14 du Statut, la date de l'élection doit être fixée par le Conseil de sécurité,

Décide que l'élection pour pourvoir le siège devenu vacant aura lieu à une séance du Conseil de sécurité qui se tiendra le 10 mai 1993 et à une séance de l'Assemblée générale, à sa quarante-septième session.

93-07087 2639z (F)